

Enseignement du FLE et l'incohérence grammaticale

Mahdi Afkhami Nia ¹

Maître-assistant, Université de Tabriz

Résumé

Le rôle et la place qu'on accorde à la grammaire dans l'histoire de l'enseignement du Français Langue Etrangère (FLE), sont des plus discutés et des plus étudiés en même temps. L'ambiguïté du mot explique, dans une certaine mesure, cette situation. En effet, comme l'indiquent Henri Besse et Rémy Porquier, le terme *grammaire* est "particulièrement ambigu" (1984 : 10) car sa définition «recouvre la description des règles de fonctionnement général d'une langue, ou un ensemble de prescriptions imposées à ceux qui parlent, ou encore le système des règles de [la langue cible] intériorisée par l'apprenant » (Coste, D., Galisson, R., 1996, p.93).

Selon Dictionnaire Larousse de la langue française le mot "*grammaire*", emprunté du latin *grammatica*, signifie « l'étude scientifique des structures morphologiques et syntaxiques d'une langue, c'est-à-dire des caractéristiques formelles des mots et des rapports entretenus entre les membres d'une phrase ou d'un groupe de termes ».

Dans le cadre de cet article, nous souhaitons aborder la question de l'incohérence et l'ambiguïté de certaines catégories grammaticales et plus particulièrement l'emploi général des modes "indicatif et subjonctif " et les problèmes qui en résultent dans les classes de langues pour les apprenants.

- تاریخ وصول: ۱۳۹۱/۱/۲۹، تأیید نهایی: ۱۳۹۱/۳/۳۱

1- E-mail :afkhaminia@yahoo.fr

Introduction

La grammaire en tant que réflexion méthodique sur la langue, était d'abord « la science des lettres² » c'est-à-dire le savoir permettant de transcrire, et donc de fixer, le flux de la parole. Dans le domaine de l'enseignement, la problématique fondamentale de l'apprentissage de la grammaire d'une langue tient à l'obligation de tenir compte de tout ce qui existe déjà et puis la nécessité d'y superposer de nouvelles habiletés et connaissances. Nous pensons que l'apprentissage le plus efficace de la grammaire d'une langue consiste à une description scientifique et plus détaillée de cette grammaire, par confrontation de différentes structures de langue. On pourrait ainsi découvrir les avantages et les inconvénients de ces structures dans tous les domaines de leur emploi.

Il est évident qu'un certain savoir grammatical, quelle que soit l'option pédagogique, est inévitable dans une classe de la langue. Des descriptions grammaticales constituent une composante indispensable dans le processus d'enseignement et d'apprentissage.

Concernant notre étude, ce qui justifie la grammaire d'une langue est le besoin de découvrir le fonctionnement de la langue, non pas à partir des mots et des constructions isolés mais dans le contexte situationnel où la langue est utilisée. Un savoir grammatical est indispensable au professeur de langue non pas pour apporter des réponses toutes faites à l'apprenant qui veut savoir mais pour comprendre peut-être un peu mieux comment il apprend et dans quelles conditions telle ou telle technique l'aide à apprendre la grammaire étrangère.

Cette demande de savoir sur le fonctionnement de la grammaire de la langue étrangère est encore plus évidente chez les adultes qui

² Cf. M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, *Grammaire méthodique du français*, PUF, 1999.

forment la totalité de nos apprenants. Elle paraît liée à la formation qu'ils ont reçue sur leur langue maternelle. S'ils ont appris une description de cette langue, ils ont tendance à percevoir la langue étrangère à travers le métalangage qui informe cette description. L'enseignement de la grammaire étrangère correspond donc aux besoins d'apprentissage des étudiants et aux attitudes du professeur. Par ailleurs, la grammaire tout en constituant, pendant des décennies, la seule occasion donnée aux apprenants d'une langue étrangère de s'interroger sur la langue et son fonctionnement, leur fournit des concepts destinés à faciliter l'acquisition d'autres langues.

Le domaine que nous nous proposons d'étudier ici, ne représente qu'une petite parcelle d'une discipline dont les multiples racines se trouvent aussi bien dans la philosophie du langage, la logique formelle, la grammaire historique et comparée que dans la psychologie. Nous nous concentrons plus particulièrement sur l'étude en détail de certains éléments constitutifs de la langue, tirés des catégories grammaticales ou parties du discours selon certains grammairiens, sans négliger un certain nombre de phénomènes concernant l'enseignement du français.

Pour être plus clair, nous examinerons l'incohérence et l'ambiguïté de l'emploi des temps grammaticaux (ici indicatif et subjonctif) dont l'utilisation dans les classes de langue est problématique par rapport à l'enseignement explicite des règles de grammaire qui la précède. Le but principal est d'essayer de mener les apprenants de la curiosité à la maîtrise d'une réflexion exigeante et modeste en même temps. Cette maîtrise des formes de la langue et leur emploi, a une place bien définie dans une compétence de communication. Tout enseignement de langue suppose et met en jeu une certaine représentation du fonctionnement de cette langue mais aussi de son apprentissage. Apprendre une langue c'est alors en quelque sorte en apprendre les règles de fonctionnement et d'utilisation en tant que corps de savoir sur cette matière.

QU'EST-CE QU'UNE CATEGORIE GRAMMATICALE?

Le terme de catégorie grammaticale n'a pas un emploi uniforme en linguistique. Pour certains grammairiens, les catégories grammaticales sont assimilées aux seules catégories morphologiques et aux "parties du discours".

Selon le *trésor informatique en ligne de la langue française* (Atilf), les « catégories » en linguistique [Le plus souvent au plur.] sont des « classes à l'intérieur desquelles les éléments d'un vocabulaire ou d'une information sont rangés suivant un certain nombre de critères sémantiques ou grammaticaux communs. *Catégories sémantiques, syntaxiques ; catégories grammaticales ; les catégories du discours : [...] catégorie de l'adjectif, du pronom, du substantif, du verbe ; catégorie du genre, du nombre, de la personne ; catégorie du temps.* »

Dans l'enseignement explicite de la grammaire, la description d'une catégorie grammaticale de langue consiste, en premier lieu, à identifier correctement les formes grammaticales puis à définir, par la mise en jeu des oppositions entre des marqueurs grammaticaux, les différences de significations qui existent dans ces catégories. On s'efforce bien évidemment de définir ces significations à partir des concepts ajustables, de façon à faire apparaître des éléments grammaticaux invariants.

La correspondance entre formes grammaticales et significations n'est pas en général biunivoque, c'est là la difficulté profonde de la linguistique. Par exemple, l'article *un* du français n'a pas une seule valeur mais au moins cinq valeurs : numéral, indéfini mais déterminable par l'énonciateur, indéfini et non référentiellement déterminable par l'énonciateur, typique, quelconque (Le Bon Usage, p.739, §583, version numérisée). Comment donc choisir l'une des cinq valeurs de *un* dans un exemple ? Ou encore « *le passé composé ou passé indéfini* » exprime un fait passé par rapport au moment où l'on parle et considéré comme achevé (Le Bon Usage, p. 1094, §883,

version numérisée). Il peut aussi renvoyer à au moins deux valeurs particulières :

a) indiquer un fait futur, mais présenté comme s'il était déjà accompli. Ex :

_ *Un peu de patience, j'**ai fini** [=j'aurais fini] dans un instant.*

De même dans des phrases négatives :

_ « [...] *J'irai les chercher en voiture au train de 4h.20.* _ *Dans la voiture à Fromentin, peut-être ?* » *Je répondit bien vite : « Non dans celle du père Martin.* _ *Oh ! alors, vous **n'êtes pas revenus**.* » (Alain Fournier, *Gr. Meaulnes ; I, 3*). [= vous ne serez pas vite revenus.]

b) Et après *si* conditionnel, là où l'on emploie obligatoirement le passé composé pour exprimer un fait futur, antérieur à un autre fait futur exprimé par le verbe principal. Ex :

*Si dans deux heures la fièvre **a monté**, vous me rappellerez.*

La question qui se pose alors est comment choisir la valeur appropriée du passé composé dans un contexte déterminé, tout en sachant que dans certains contextes comme des contextes narratifs, passé simple et passé composé pourront se remplacer avec la même valeur ?

Ou encore le présent de l'indicatif qui pourrait englober six valeurs différentes selon son utilisation ; une valeur commune et cinq valeurs particulières utilisées fréquemment dans la langue courante :

- a) Une action se produit au moment où l'on parle ;
- b) Une vérité générale : *quand on emploie une richesse, il **faut** la remplacer.*
- c) Une action qui se répète habituellement : *il y **a** dix ou douze millions de morts chaque année à cause de manque de nourriture.*

d) Une action passée que l'on veut rendre plus vivante. (présent de narration) : *il se promenait au bord de la mer quand il entend soudainement un bruit.*

e) Une action qui se produit dans un futur immédiat, ou au contraire, un passé récent : *j'arrive dans deux minutes. Tu la manques de peu, elle sort à l'instant.*

f) Après si conditionnel, on emploie obligatoirement le présent pour un fait futur (le verbe principal étant, lui, au futur) : *Si vous partez demain, je vous suivrai.*) _ On ne peut dire : *si vous partirez demain....*³

Desclés affirme que « la résolution de ces problèmes de décision nous conduit au constat que comprendre une catégorie grammaticale, c'est être capable de décider la valeur sémantique qu'il faut attribuer à une forme grammaticale qui est présentée dans un contexte précis »⁴. La démarche consiste alors à associer une valeur sémantique spécifiée ou une signification à une occurrence de forme grammaticale soit en tenant compte des indices fournis par le contexte, soit en sélectionnant un procédé formel qui permettrait d'exprimer par des indices contextuels complémentaires la valeur choisie par l'énonciateur.

Concernant l'enseignement des règles citées, bien que les cours de grammaire soient des cours plutôt agréables à enseigner, puisque les élèves sont généralement disciplinés et attentifs à ce que le professeur leur explique, nos étudiants gardent malheureusement un souvenir désagréable de l'apprentissage des règles de la grammaire quand il s'agit des valeurs particulières et notamment des conjugaisons, surtout si celles-ci ont trait à des temps et des modes en régression qui ne sont

³ Exemples tirés du *Français Général pour les étudiants des universités*, Ghavimi, M. et Movassaghi, A.M., 1994, Samt, Téhéran.

⁴ Jean-Pierre DESCLES, «Un modèle cognitif d'analyse des temps du français : méthode, réalisation informatique et perspectives didactiques», Séoul, novembre 1993.

plus utilisés dans la langue courante. Pour appuyer notre argument, nous nous limitons dans la catégorie du verbe à quelques exemples concernant le *subjonctif*, des *temps de l'indicatif* en visant la construction et les valeurs sémantiques de ces modes grammaticaux ainsi que leurs utilisations appropriées dans le discours.

LE SUBJONCTIF

Selon les grammaires, le subjonctif est un mode grammatical qui sert à exprimer des énonciations incertaines. Cette définition paraît incomplète compte tenu des particularités de l'emploi du *subjonctif* dans la langue française. Il est aussi présenté comme "*le mode du dynamisme psychique*" ou le mode exprimant en général, *un fait simplement envisagé dans la pensée, avec un certain élan de l'âme* (Grevisse) ou "*le mode de l'énergie psychique*" (Bidois). Ou encore il indique que le locuteur ou le scripteur ne s'engage pas sur la réalité du fait (bon usage, p.1304). D'après ces définitions, le subjonctif apparaît comme le mode des sentiments alors que dans la grammaire scolaire, il est souvent présenté comme le mode du doute⁵.

A la difficulté de la définition de ce mode s'ajoute aussi l'ambiguïté de son nom, car le terme "*subjonctif*" a le sens de ce "*qui est en position dépendante*"⁶ tandis que son emploi dans les propositions indépendantes affirme le contraire.

Selon les grammaires « il se trouve le plus souvent dans des propositions *subordonnées*, mais il s'emploie aussi dans des propositions *indépendantes* ou *principales* » (Grevisse, M. 1969, p. 191)

Un autre problème concernant le subjonctif c'est qu'il exprime aussi une *affirmation atténuée* dans les expressions négatives (à la 1^{er} personne du singulier, mais parfois aussi avec le sujet *on*) ce qui cause

⁵ Cf. Grevisse, M., *Précis de grammaire française*, 28^e édition, Duculot, 1969, p. 192, p.192, §364.

⁶ Dictionnaire Larousse de la Langue Française

encore une difficulté davantage dans le domaine de la traduction des textes et cela surtout pour ceux qui ne possèdent pas assez de connaissance sur les valeurs particulières de son emploi :

*Je ne **sache** point que les catholiques de Tourcoign m'aient acclamé.* (A. France)

*On ne **sache** pas qu'elle ait jamais protesté autrement.* (A. Billy) (Grevisse, p.192)

Outre les difficultés et l'incohérence dans la définition, le subjonctif est un mode personnel et non temporel qui possède quatre temps grammaticaux (présent, imparfait du subjonctif, passé et plus-que-parfait du subjonctif) et il n'est quand-même pas capable de distinguer les époques d'une manière nette ; il n'exprime la valeur temporelle que par rapport au verbe principal ou au contexte. Ces temps expriment plutôt l'aspect accompli ou non accompli de l'action. Ex :

Elle est contente que tu nous accompagnes. (Aspect non accompli)

Elle est contente que tu nous aies accompagné. (Aspect accompli)⁷

*Si on leur avait offert de les faire inviter chez ces deux grandes dames, l'ancienne concierge et la cocotte **eussent** dédaigneusement refusé* (Proust, *Rech.*, t.1, p. 189) (Le Bon Usage, p. 1306).

Ainsi sommes-nous obligés de faire mémoriser par nos apprenants, de façon presque artificielle, l'imparfait du subjonctif (ex. *que je dusse*), et le plus que parfait du subjonctif (ex. *que j'eusse dû*), le passé simple (ex. *je dus*), le passé antérieur (ex. *j'eus dû*), etc.

Il paraît que c'est justement pour ces raisons que certains linguistes comme Soutet constatent qu'il est inexact de définir le subjonctif comme le mode de l'irréalité par opposition à l'indicatif qui serait

⁷ Lorsqu'on utilise les formes simples des temps verbaux, on présente le procès (verbe) comme étant non accompli, en cours de réalisation, que ce soit dans le présent, le passé ou l'avenir. Lorsqu'on utilise les formes composées des temps verbaux, on présente le procès (verbe) comme étant accompli, totalement achevé.

celui de la réalité car il y a de nombreux cas où le subjonctif exprime un fait réel et l'indicatif un fait virtuel ou irréel⁸.

LE CAS DE L'INDICATIF

Dans cette partie de notre étude, pour rendre plus clairs nos propos, nous avons préféré parler de terminaisons, le terme plus connu pour nos étudiants, plutôt que de flexions ou désinences, les termes purement linguistiques et de radical plutôt que de base verbale.

À l'instar de subjonctif, concernant des «*temps de l'indicatif*» en français, nous avons appris par l'expérience à faire correspondre une terminaison, avec ou sans changement de radical, à chaque personne grammaticale (ex. *ons, rons, ions*, etc. "à la première personne de plurielle"). En dépit de sa caractère semi automatique, la tâche est particulièrement rude et sans plaisir car la langue française profite d'une abondance de formes verbales dont certaines en régression dans la langue courante.

En consultant les tableaux de conjugaison des verbes français, nous sommes infiniment impressionnés par l'abondance des "terminaisons" différentes ajoutées au radical, même si les variations orthographiques ne sont pas toujours accompagnées de variations phonétiques (Ex : *porter* au passé simple : *port-ai* ; *-as* ; *-a* ; *-âmes* ; *-âtes* ; *-èrent*. Six formes graphiques mais cinq formes phoniques en raison de l'identité de prononciation entre *portas* et *porta*).

Comme on le sait certainement, la terminaison est accordée au radical suivant trois critères : le "mode" (indicatif, subjonctif, conditionnel, impératif), le "temps" (passé, présent, futur, etc.) et la personne (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, du singulier ou du pluriel). Ce dernier point (la personne) suggère nettement que la terminaison est, entre autres caractéristiques, la trace laissée par le sujet grammaticale sur le verbe, ou, si cela paraît clair, la marque de leur union. Par exemple derrière

⁸ -Cf. Olivier Soutet, *Le subjonctif en français*, Paris, Ophrys, 2000.

le *-èrent* de *ils mangèrent* on découvre plus que cinq lettres : on constate un processus, c'est-à-dire un phénomène dynamique et signifiant. La "terminaison" cesse d'être ce petit signe que l'on ajoute, par tradition, à la fin d'un verbe. Elle devient soudainement la codification ou signalisation grammaticale d'un travail mental particulier construit par l'émetteur, selon un certain mode, chaque construction ayant son architecture et sa substance propres, et dans le but de produire un certain effet comme l'appartenance au passé, le caractère ponctuel, duratif ou répétitif d'une action, d'un état, etc. Et cette question est absolument essentielle en apprentissage.

L'INCOHERENCE DES « TEMPS DE L'INDICATIF »

Nous avons appris pour la plupart à indiquer les "temps de l'indicatif" en français d'un terme simple ou complexe :

"présent"	ex. je pars
"passé composé"	ex. je suis parti
"imparfait"	ex. je partais
"plus que parfait"	ex. j'étais parti
"passé simple"	ex. je partis
"passé antérieur"	ex. je fus parti
"futur"	ex. je partirai
"futur antérieur"	ex. je serai parti

Mais que cachent-elles ces dénominations traditionnelles ? Sont-elles toujours cohérentes ?

On nous a enseigné que la langue française possède des temps simples obtenus par l'ajout d'une "terminaison". Ex : -e, -es, -e, -ons, -ez, -ent au « présent » pour les verbes du "premier groupe" à un

"radical", que nous noterons V- ; ex. parl- lorsqu'il s'agit de "conjuguer" le verbe "parler".

A ces temps "simples" – qui ne le sont pas tout à fait puisque nous venons de voir qui se décomposaient au moins en deux éléments (radical + terminaison), la langue française fait correspondre, avec une clarté éminente, des temps "composés". Ces derniers font appel aux verbes *être* ou *avoir*, dont le sens littéral premier est comme effacé ; *être* ne signifie plus "exister" et *avoir* "posséder". L'un ou l'autre servent d'"auxiliaire", le verbe principal faisant appel apparemment à l'aide car c'est bien l'idée d'assistance qui est contenu dans ce mot. On compare ainsi :

Je parle	à	J'ai parlé
(temps simple) Forme simple		(temps composé) Forme auxiliée (faisant appel à un auxiliaire)

Comme on le constate le critère utilisé pour distinguer ces deux types de "temps de l'indicatif" est morphologique qui concerne la forme et l'aspect extérieur. Cependant, une première incohérence saute aux yeux. Si, comme l'affirme les grammaires, à chaque temps simple correspond un temps composé, pourquoi les appellations courantes ne le mentionnent pas ? Par exemple au futur simple de "*j'entrerai*" devait logiquement correspondre le "futur composé" (ex. je serai entré). Or cette appellation n'existe pas et l'on préfère utiliser celle de "futur antérieur". De même au passé simple (ex. *j'entrai*) l'on ne fait pas correspondre le "passé composé" (ex. je suis entré), bien que cette désignation existe, mais le passé antérieur" (ex. *je fus entré*).

Le "présent simple" (ex. *j'entre*), quant à lui, n'a pas pour associé le "présent composé" mais le "passé composé" (ex. *je suis entré*).

Mais cette incohérence devient encore plus grave dans le cas de l'"imparfait", dont on néglige la "simplicité», puisqu'on ne parle jamais d'« imparfait simple » et auquel on ne fait ni correspondre un "imparfait composé", ni un "imparfait antérieur" mais un "plus que parfait"⁹ !

Cette terminologie, renommée simple et transparente, n'est donc pas d'une cohérence à l'abri de toute critique.

Le seconde critère utilisé dans la dénomination de ces "temps", exception mystérieusement faite de l'imparfait et de plus- que- parfait, est temporel, c'est-à-dire, en fait, référentiel. Car parler de "présent", de "passé" ou de "futur", soit "simple" soit "composé" ou "antérieur", revient à mettre au premier plan la référence à la temporalité du monde qui nous entoure, c'est-à-dire la temporalité extralinguistique.

Rien ne semble plus facile : nous employons une forme verbale du présent comme *j'entre* pour évoquer un événement présent c'est-à-dire une action, un état, un sentiment, etc., et une forme verbale étant singulièrement surnommée par un trait passé (passé simple, passé composé, passé antérieur) pour évoquer un événement passé par exemple *nous vîmes au petit jour/ lorsque nous sommes venus / lorsque nous fûmes venus*. De même pour le "futur" (ex. *je partirai à la première heure*).

Mais la question essentielle est de savoir si le temps grammatical qui est un fait de langue, et le temps extralinguistique (du monde dans lequel on vit et parle), qui est un fait physique, seraient-ils en correspondance directe. Tous deux ne se rencontrent-ils pas d'ailleurs au présent, repère fondamental à partir duquel les autres dimensions se

⁹ Voir Le Bon Usage, §§769-774.

placent, et qui se définit à la fois matériellement et linguistiquement comme étant le moment où l'on parle ?

Nous savons bien que le langage possède sa propre organisation et sa propre logique, qui sont celles d'un système symbolique géré par des lois autonomes. Tout en nous permettant de " parler du réel", le langage humain n'est pas un étiquetage direct d'objets, d'événements ou de sentiments. Il est une symbolisation conventionnelle de ceux-ci, qualifiée d'une autonomie considérable. C'est pourquoi il est toujours dangereux en grammaire, d'employer des termes comme celui de "temps" en français, qui perpétuent cette confusion entre le langage et le monde. Pour éviter cette ambiguïté « Damourette et Pichon ont proposé de lui substituer le mot " tiroir", qui a été adopté par d'autres linguistes »(Le Bon Usage, p. 980, §769, version numérisée).

Ainsi, le "présent de l'indicatif", tout "présent" qu'il est, peut fort bien servir à construire l'effet "événement futur" en association avec des termes et des entités à valeur adverbial (ex. Nous commençons demain), ou encore à affirmer une vérité qui englobe les trois dimensions du passé-présent-futur (vérité générale en grammaire) (ex. *L'homme est une bête malfaisante* ; sous-entendu il l'a été jadis, l'est aujourd'hui et le sera encore demain). Ou encore pour indiquer un ordre (ex. vous sortez de la classe et vous revenez avec un dictionnaire).

En deuxième lieu, les relations de temps sont mentalement très délicates à manipuler. Peut-on sérieusement envisager d'expliquer à un étudiant débutant le "futur antérieur" (ex : il sera parti/ il aura fini son cours avant la fin de l'heure) ? Deux notions opposées ne sont-elle pas réunies ? Enfin n'y a-t-il pas quelque étrangeté à parler de "passé antérieur", comme si le passé pouvait être postérieur ?

Le troisième et dernier critère est aspectuel. Il est lié au précédent par ses implications temporelles et référentielles. De façon très

générale, l'aspect en grammaire est une affaire de point de vue, puisqu'il s'agit de la façon dont est envisagé le développement des faits évoqués par le verbe¹⁰. A un moment que le lecteur choisit de privilégier, ceux-ci sont considérés comme achevés (et l'on parle alors d'aspect perfectif) ou, inversement comme inachevés, "en cours" (et l'on parle alors d'aspect imperfectif); en français, ce critère est utilisé dans la dénomination "imparfait".

Pourtant l'imparfait qui est théoriquement supposé indiquer l'inachèvement, la répétition ou la durée (Le Bon Usage, p. 1091, §881), peut très bien servir à évoquer ce qui est achevé, unique et bref : ex. *dès le lendemain, il me retirait du lycée et se brouillait avec le proviseur. (Sartre, Les Mots)*

Et à huit heures il quittait la prison après y avoir été incarcéré pendant dix ans.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'imparfait, comme d'autres temps, n'est pas nécessairement employé à des fins temporelles ou aspectuelles. Pour bien saisir ce phénomène, il suffit de comparer son utilisation dite "référentielle" dans *il téléphonait souvent à l'étranger pendant ses heures de bureau* à *S'il téléphonait par hasard, dis que je suis sorti*, emploi dit "hypothétique" ou encore *je téléphonais pour vous demander un petit renseignement*, (référence "présente", jugée "plus polie" que Je téléphone).

Conclusion

La grammaire est au cœur de l'enseignement du Français langue Etrangère (FLE) dans nos universités. Elle est enseignée de façon explicite et déductive, c'est-à-dire des règles aux exercices et a recours à un métalangage qui est emprunté à la tradition grammaticale

¹⁰Cf. Maurice Grevisse et André Goosse, Le Bon Usage, Grammaire française, 14^e édition, de Boeck-Duculot, 2008, §§850-870.

occidentale. Dans les cours de langue, celle-ci est conçue comme un ensemble de règles et d'exceptions et l'accent est mis sur les définitions et la morphologie et c'est précisément pour cette raison que nous avons privilégié le domaine du verbe et les incohérences qui y règnent et qui portent atteinte à notre croyance sur la grammaire.

Nous venons de réfléchir, dans cet article, à la façon dont nous avons été habitués à décrire la langue française. Pour ce faire, nous avons sélectionné un petit domaine, celui de la temporalité grammaticale aux modes subjonctif et indicatif. Nous avons commencé par découvrir les appellations que nous avons apprises, sans toujours en comprendre la composition, la morphologie (formes simples ou auxiliés), les références (renvoi à la temporalité extralinguistique) et l'aspect. Leur fusion, les nombreuses incohérences relevées dans leur association, leur présence contestable ou leur absence étonnante, nous ont rendus quelque peu sceptiques quant à la clarté supposée de la grammaire enseignée dans nos cours de langue. Bien sûr nous sommes désormais mieux disposés à admettre l'introduction de nouvelles expressions ou termes là où la terminologie fondée masque ce qu'elle a pour mission d'éclairer.

Bibliographie

- Arrivé, M. *et al.*, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Guide alphabétique de linguistique française, Flammarion, 1987.
- Besse, H., Porquier, R., *Grammaires et didactiques des langues*, Hatier/Didier, Collection LAL, Paris, 1991.
- Chevalier, J-C., *et al.*, *Grammaire du français contemporain*, Larousse (Références), Paris, 1998.
- Delatour, Y., Jennepin, D., Léon –Dufour, M., Teyssier, B., *Nouvelle Grammaire du Français : Cours de la Civilisation Française de la Sorbonne*, Hachette, Paris, 2004.
- Eluard, R., *Grammaire descriptive de la langue française*, Armand Colin, Paris, 2004.
- Galisson, R., Coste, D., *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette Paris, 1976.
- Grevisse, M., Goosse, A., *Le Bon Usage : grammaire française*, Duculot, Paris/Louvain-la-Neuve, 2008.
- Grevisse, M., *Précis de grammaire française*, 28^e édition, Duculot, 1969.
- Hanse-Blampain, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* De Boeck Duculot (dictionnaires imprimé et électronique), 2000.
- Riegel, M., Pellat, J-Ch., Rioul, R., *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris, 1994.
- Soutet, Olivier, *Le subjonctif en français*, Ophrys, Paris, 2000.
- Wagner, R-L., Pinchon, J., *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris, 1991.